

Arthaz : les remblais provoquent toujours des remous le long de la Menogge

Les remblais du bord de la Menogge continuent de susciter des craintes pour la sécurité du site et des riverains du cours d'eau. Alors qu'une association a saisi la Justice sans résultat, une autre a déposé plainte contre X.

De l'eau a coulé sous le pont

depuis le début des travaux au début de l'année 2009, mais les polémiques sont restées et ont même pris racine. Sur 6 400 m², un particulier a entrepris un important chantier pour réaliser un nouvel accès à un bâtiment ainsi que des terrasses au lieu-dit "Les Moulins" sur le versant arthazien de la Menogge. Le précédent maire d'Arthaz-Font-Notre-Dame, Yves Rosset, ne s'était pas opposé à ces travaux mais avait accompagné son autorisation en date du 27 décembre 2007, d'une réserve sur le fait que la zone était concernée par des risques de glissement de terrain.

En février 2008, l'entreprise Barbaz, maître d'œuvre du chantier, a mandaté une étude auprès du cabinet géologique Géo Arve qui a conclu à la faisabilité du remblaiement. Mais cette étude a été remise en cause par des associations de défense de l'environnement. Frai-

chement élu, le nouveau maire d'Arthaz, Cyril Pellevat, a fait stopper les travaux peu de temps après qu'ils aient commencé. A la demande de l'Association pour la préservation du site de Creuze (situé en aval du chantier), une réunion s'est tenue en mairie d'Arthaz le 27 octobre 2009, présidée par le sous-préfet de Saint-Julien.

« Tous les pires scénarios ont été envisagés »

Une étude menée par le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SMAA) a été présentée et n'a pas révélé de dangerosité en cas de crue. « Tous les scénarios catastrophes ont été envisagés », relate Cyril Pellevat. « Mais d'après l'étude, même en cas de très fortes crues, il y a des risques d'effondrements mais la sécurité des riverains n'est pas menacée. » Le maire émet cependant une prudente réserve. « Il peut toujours y avoir un doute, les aléas de la Nature étant ce qu'ils sont. »

A l'issue de la réunion du 27 octobre, Barbaz s'était engagé à faire des sondages de terrain sur le site pour déterminer l'assise du remblai. « Non seulement ces sondages n'ont pas été faits mais l'entreprise a remis à la Direction départementale de l'environnement un rap-



Sur les pentes escarpées du versant arthazien de la Menogge, l'empilement de remblais inquiète les associations de protection de l'environnement qui craignent un important glissement de terrain.

port de Géo Arve qui ne fait référence qu'à un sondage effectué en 1991 à 500 mètres en aval du site et sur l'autre rive de la Menogge », indique Gina Szokoloczky de l'Association du site de Creuze. En mai, l'association a écrit au procureur de la République de Thonon pour l'alerter sur ce qu'elle considère comme étant des irrégularités.

Mais parce que ce courrier n'était pas assez étayé juridiquement, le parquet n'a pas donné suite.

Une plainte peut en cacher une autre

Fin août, c'est une autre association, "Arve et Menogge, mouvements et actions pour la protection de la nature", qui a pris

100 mètres dans le lit mineur d'un cours d'eau, ces travaux sont soumis à une autorisation qui doit être obtenue au titre de la loi sur l'eau », indique Christian Curdy, conseiller de l'association Arve et Menogge. Les glissements de terrains potentiels peuvent créer un barrage artificiel sur la Menogge qui, en cas de fortes crues, pourrait être emporté et se déverserait un peu plus loin, sur le site de Creuze. « Pour avoir autorisé ces travaux, le sous-préfet est en violation de la loi sur l'eau », insiste avec assurance Christian Curdy.

Le préfet et la ministre ont été alertés

Mais ce dernier ne compte d'ores et déjà pas en rester là. En plus d'avoir alerté le parquet de Thonon, il a adressé un courrier au préfet de Haute-Savoie ainsi qu'à Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Beaucoup d'eau coulera sans doute encore sous le pont de la Menogge avant que ce dossier ne soit clos. En espérant que l'affluent de l'Arve ne sorte pas trop souvent ni trop violemment de son lit. Au point de contredire toutes les prévisions et les études réalisées.

YVES GALLARD